

Ecole à la maison : nouvelle persécution de la famille Wunderlich

Author : Jeanne Smits

Categories : [Brèves](#), [Divers Jeanne smits](#)

Date : 18 janvier 2014

Un juge des affaires familiales allemand vient de [refuser](#) à des parents chrétiens, persécutés pour leur choix de faire l'école à la maison, la garde légale de leurs quatre enfants, afin que la famille ne puisse émigrer vers un pays où cette pratique est légale.

Les enfants Wunderlich, violemment séparés de leurs parents en août, sont retournés dans leur famille en septembre mais sous la tutelle de travailleurs sociaux, et les parents ont dû les envoyer à l'école publique contre leur volonté. Le jugement, rendu en décembre, qualifie la scolarisation à domicile de « mise en danger du bien-être de l'enfant », l'assimilant à une « camisole de force » qui condamne les enfants à « des années d'isolement ».

Le juge précisait toutefois qu'aucun effet néfaste n'avait été constaté sur ces enfants qui ont bénéficié de longues années d'école à la maison.

**• Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ?
Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)**

© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)